

# SEANCE DU 25 FEVRIER 2011

---

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2011.**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Bernard BUCAILLE, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Mme Pasquine GABEL, Maire.

- 1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel compte peut se résumer ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2010	117 237.99
Recettes 2010	123 314.63
Excédent reporté	23 557.54

Excédent de fonctionnement 2010 : 29 634.18

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses 2010	2 391.84
Déficit reporté	36 332.15
Recettes 2010	49 588.94

Excédent d'investissement 2010 : 10 864.95

- 2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Dépenses d'Investissement 8 500.00

- 3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- constate une forte diminution des dotations de l'Etat et du Département et s'interroge sur la future capacité d'autofinancement de la commune.

## **RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN.**

Notre demande de subvention auprès du Département devrait être examinée en commission fin mars.

Le montant de la souscription s'élève à ce jour à la somme de 11 160 € ; un avenant à la convention a donc été signé avec la Fondation du Patrimoine qui s'engage à nous apporter une aide financière supplémentaire.

Deux dossiers de subvention sont en cours d'instruction, l'un auprès de l'association de la « Sauvegarde de l'Art Français », l'autre auprès de la Fondation « Le Roch-Les Mousquetaires ».

La dotation globale d'équipement des communes (DGE) ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2011

avec la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : « dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) », notre demande de subvention au titre de la DGE pour la restauration de l'église Saint Martin se trouve annulée, il nous faut donc solliciter une aide au titre de cette nouvelle dotation.

### **TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE ENDOMMAGEE PAR LES INTEMPERIES.**

La rigueur des deux derniers hivers (gel, neige) a engendré une dégradation sérieuse de la voirie communale. Il nous faut procéder à la mise en place d'enrobé à chaud et d'émulsion de bitume en réparation d'importants nids de poule et de zones affaissées.

Mme le Maire présente les devis des entreprises qui ont bien voulu répondre à notre sollicitation :

TPRC BEUZELIN	3 965.00 € HT
EUROVIA	4 304.75 € HT

Après délibération,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. Décide de confier les dits travaux à l'entreprise TPRC BEUZELIN,
2. Sollicite une subvention du Département pour l'aider à financer ce programme de travaux.

### **SECURISATION TRAVERSE – RD50.**

Mme le Maire rend compte d'une réunion organisée avec Messieurs DEVENS et BOISMARD de la Direction des Routes afin d'envisager des aménagements pour sécuriser la section de la RD 50 empruntée par des cars de ramassage scolaire (présence de 2 arrêts).

M.DEVENS a rappelé que ce secteur est peu urbanisé et avec des contraintes insuffisantes pour une prise de conscience des usagers de la route. La mise en place du radar pédagogique n'a pas eu l'impact recherché. Seul un aménagement de traverse est susceptible d'abaisser les vitesses sur cette section. Mme le Maire rappelle le déroulement d'une procédure pour un aménagement de la traverse d'une route départementale sous maîtrise d'ouvrage communale :

1. Désignation par la commune d'un maître d'œuvre
2. Réalisation d'un diagnostic
3. Réalisation de l'étude avec la participation de la Direction des Routes
4. Validation et estimation du projet avec détermination de la participation du Département
5. Etablissement de l'appel d'offres
6. Etablissement d'une convention Commune/Département
7. Réalisation des travaux
8. Réception

Une discussion s'instaure sur l'efficacité des aménagements pour réduire la vitesse en agglomération (ralentisseurs type dos d'âne, feux tricolores, écluses, stop...). Des contrôles inopinés de la gendarmerie semblent plus influents sur le comportement des automobilistes.

Le Conseil Municipal décide de prendre le temps de la réflexion et demande à Mme le Maire de solliciter la DDTM pour une étude préliminaire.

## **SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT-ST VALERY ET VEULETTES : PARTICIPATION 2011.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire au prochain Budget la participation de 3 409.94 € due au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent - St Valery et Veulettes, au titre de l'exercice 2011.

## **PARTICIPATIONS CANTINES SCOLAIRES BRETON ET MENSIRE.**

Dans un courrier en date du 08 novembre 2010, la mairie de Doudeville s'excusait de ne pas nous avoir informés du prix du repas renégocié avec la Sté Ansamble, et de ne pas nous avoir contactés sur la participation communale qui restait inchangée (1.36 € du repas) et la baisse du tarif pour les parents (- 0.39 € du repas).

Après réception des factures de la Sté Ansamble, il s'avère que la participation communale est conforme à 1.36 € pour les maternelles, mais est de 1.44 € pour les primaires. La mairie de Doudeville a été interrogée à ce sujet et a confirmé le montant de ces participations communales.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide donc de fixer la participation communale pour l'année scolaire 2010-2011 à :

- 1.36 € du repas pour les enfants de l'école Mensire
- 1.44 € du repas pour les enfants de l'école Breton

## **RESTRUCTURATION DU SITE D'ORDURES MENAGERES DE BRAMETOT.**

Mme le Maire présente un courrier de l'association pour la Protection Environnementale de la Plaine de Brametot et du Dun. Cette association a pour but de s'opposer aux nouveaux enfouissements sur le site des Ordures Ménagères de Brametot. Mme le Maire rappelle que le SMITVAD a opté pour la reformulation en usine de méthanisation sous forme d'une Délégation de Service Public à VEOLIA. Cette association précise que ce nouveau procédé traitera 50 % des déchets ménagers, l'autre moitié étant destinée à être enfouie sur le site. Aussi, les membres de cette association demandent le soutien des Conseils Municipaux en délibérant en faveur de solutions alternatives par rapport aux enfouissements systématiques. Une copie de leur courrier est donc communiquée aux membres de l'assemblée afin de débattre de ce sujet lors de la prochaine séance.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Une lettre de mécontentement a été envoyée à ERDF suite aux pannes répétitives d'électricité subies dans la commune. Dans un récent courrier, ERDF nous fait savoir qu'effectivement des actes de remplacement et de renforcement sont nécessaires dans notre secteur. Une étude plus complexe a donc été lancée.